Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Vêtement de peau, veuillez visiter :
capvetementpeau.fr/annales-sujets-et-corriges

Prévention santé et environnement

Session 2024

Code sujet **2406 CAP PSE (id24T)** 1 h 00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

PARTIE 1 — Manque de sommeil chez les adolescents et risques majeurs
24 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

Sous-partie 2-1 — Analyse du travail d’Elsa et prévention des risques professionnels liés au froid
9 réponses • PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

Sous-partie 2-2 — Intervention du sauveteur secouriste du travail
4 réponses • PDF source, p. 9

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

PARTIE 1

None points

Manque de sommeil chez les adolescents et risques majeurs

PARTIE 1

Question 1-1, proposition 1

PDF source, p. 2

> Identifier la problématique soulevée dans la situation 1. Proposition : « Pourquoi un adolescent peut-il se permettre de moins dormir qu'un adulte ? »

La situation traite des besoins importants des adolescents en sommeil et du manque de sommeil, pas d'un avantage qui leur permettrait de dormir moins qu'un adulte.

RÉPONSE À RETENIR

Ne pas cocher.

Question 1-1, proposition 2

PDF source, p. 2

> Identifier la problématique soulevée dans la situation 1. Proposition : « Comment limiter les conséquences d'un manque de sommeil chez un adolescent ? »

Le texte présente des facteurs associés au manque de sommeil et ses conséquences sur la qualité de vie, l'humeur, les résultats scolaires et les performances sportives. Cette proposition correspond à la problématique soulevée.

RÉPONSE À RETENIR

Cocher : « Comment limiter les conséquences d'un manque de sommeil chez un adolescent ? »

Question 1-1, proposition 3

PDF source, p. 2

> Identifier la problématique soulevée dans la situation 1. Proposition : « Pourquoi interdire l'usage des écrans chez les enfants ? »

Le texte parle de l'usage des écrans avant le coucher et de sa régulation dans les familles, mais il ne demande pas pourquoi il faudrait interdire les écrans aux enfants.

RÉPONSE À RETENIR

Ne pas cocher.

Question 1-2

PDF source, p. 2

> Analyser la situation 1 en complétant le diagramme « causes-effet » à l'aide des éléments soulignés. Compléter les rubriques « Habitudes de vie », « Cadre familial » et « Effet ».

Je classe les éléments soulignés selon qu'ils décrivent des habitudes de vie, le cadre familial ou l'effet présenté dans la situation. Les causes indiquées par le schéma mènent à l'effet observé : le manque de sommeil.

RÉPONSE À RETENIR

Habitudes de vie :

- Usage des écrans avant le coucher.
- Manque d'activité physique.

Cadre familial : aucune prescription par rapport aux écrans.

Effet : un adolescent sur deux dort moins de sept heures par nuit.

Question 1-3

PDF source, p. 3

Justifier par 2 arguments l'intérêt, pour les adolescents, d'avoir une quantité suffisante de sommeil.

Le texte indique qu'un sommeil suffisant est nécessaire pour être en forme. Il relie aussi le manque de sommeil à des effets défavorables sur l'humeur, les résultats scolaires et les performances sportives : éviter ce manque contribue donc au bien-être et aux activités de l'adolescent.

RÉPONSE À RETENIR

Un sommeil suffisant aide l'adolescent à être en forme. Il contribue aussi à préserver son humeur et ses résultats scolaires ou ses performances sportives.

Question 1-4

PDF source, p. 3

Indiquer deux comportements qui favorisent la qualité du sommeil.

La situation associe l'usage des écrans avant le coucher et le manque d'activité physique à un sommeil de moins bonne qualité. Deux comportements cohérents avec le document sont donc de limiter les écrans le soir et de pratiquer une activité physique.

RÉPONSE À RETENIR

- Limiter l'utilisation des écrans avant le coucher.
- Pratiquer régulièrement une activité physique.

Question 1-5

PDF source, p. 3

Certaines personnes pensent à tort que la consommation de cannabis ou d'alcool favorise l'endormissement. Nommer le phénomène auquel s'exposent ces personnes si elles poursuivent ce type de consommation.

Une consommation répétée d'alcool ou de cannabis peut conduire à une dépendance. Le phénomène demandé est aussi appelé addiction.

RÉPONSE À RETENIR

La dépendance (ou addiction).

Question 1-6, affirmation 1

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « La vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans. »

Un mineur est une personne âgée de moins de 18 ans. La vente d'alcool aux mineurs est interdite ; le document rappelle également que l'offre gratuite d'alcool à des mineurs est interdite dans les lieux qu'il mentionne.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Affirmation correcte : cocher.**

Question 1-6, affirmation 2

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « La vente de stupéfiants est interdite uniquement aux mineurs. »

L'affirmation est fausse car l'interdiction ne concerne pas uniquement les mineurs. Le document indique que la cession ou l'offre illicites de stupéfiants à une personne pour sa consommation personnelle sont punissables ; il précise une aggravation lorsque le destinataire est mineur.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Affirmation incorrecte : ne pas cocher.**

Question 1-6, affirmation 3

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « Le cannabis est illicite en France uniquement pour les mineurs. »

L'affirmation est fausse car le cannabis est illicite en France de manière générale, et pas uniquement pour les mineurs.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Affirmation incorrecte : ne pas cocher.**

Question 1-6, affirmation 4

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « Le cannabis est illicite en France. »

Le cannabis est un stupéfiant illicite en France.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Affirmation correcte : cocher.**

Question 1-6, affirmation 5

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « Les peines encourues en cas d'infraction sont uniquement financières. »

Le document prévoit une peine d'emprisonnement et une amende pour la cession ou l'offre illicites de stupéfiants. Les peines ne sont donc pas uniquement financières.

RÉPONSE À RETENIR

Affirmation incorrecte : ne pas cocher.

Question 1-6, affirmation 6

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

> À partir du document 1 et de vos connaissances, identifier si l'affirmation suivante est correcte : « Faire boire un mineur jusqu'à l'ivresse est un délit. »

Faire boire un mineur jusqu'à l'ivresse est interdit et constitue un délit.

RÉPONSE À RETENIR

Affirmation correcte : cocher.

Question 1-7

PDF source, p. 4

> Dans la situation 2 sur le séisme dans l'Ouest de la France, repérer, en les soulignant, deux éléments qui justifient que l'on parle de risque majeur à propos de ce séisme.

Pour justifier un risque majeur, on peut relever à la fois l'importance du phénomène et ses conséquences humaines ou matérielles. Deux éléments précis de la situation suffisent.

RÉPONSE À RETENIR

Par exemple, souligner :

- « Le séisme est d'une magnitude estimée entre 5,3 et 5,9 » ;
- « 135 bâtiments ont été globalement touchés par le séisme ».

On pouvait aussi retenir que des dizaines de maisons ont été déclarées inhabitables ou que 170 personnes doivent être relogées.

Question 1-8, risque 1

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d'origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque tempête.

La tempête est présentée dans le document 2 parmi les risques pouvant atteindre le département et relève des risques naturels.

RÉPONSE À RETENIR

Risque tempête : cocher.

Question 1-8, risque 2

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d’origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque inondation.

L’inondation est présentée dans le document 2 parmi les risques pouvant atteindre le département et relève des risques naturels.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Risque inondation : cocher.**

Question 1-8, risque 3

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d’origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque industriel.

Le risque industriel est lié à une activité ou à une installation humaine ; il ne fait pas partie des autres risques d’origine naturelle demandés.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Risque industriel : ne pas cocher.**

Question 1-8, risque 4

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d’origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque nucléaire.

Le risque nucléaire est lié à une installation ou à une activité humaine ; il ne fait pas partie des autres risques d’origine naturelle demandés.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Risque nucléaire : ne pas cocher.**

Question 1-8, risque 5

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d’origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque sismique.

La consigne demande les autres risques naturels, à part les séismes.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Risque sismique : ne pas cocher.**

Question 1-8, risque 6

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d’origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque incendie.

Le risque incendie figure dans le document 2 parmi les risques retenus pour le département. Il s’agit ici du risque naturel représenté par le pictogramme, notamment celui des feux de végétation.

RÉPONSE À RETENIR

Risque incendie : cocher.

Question 1-8, risque 7

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d'origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : les risques littoraux (submersion, érosion…).

La submersion et l'érosion sont des risques littoraux d'origine naturelle. La Charente-Maritime est un département côtier et le document 2 les présente parmi les risques concernés.

RÉPONSE À RETENIR

Risques littoraux (submersion, érosion…) : cocher.

Question 1-8, risque 8

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d'origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque transport de matières dangereuses.

Le transport de matières dangereuses est lié au transport et à une activité humaine ; ce n'est pas un risque d'origine naturelle.

RÉPONSE À RETENIR

Risque transport de matières dangereuses : ne pas cocher.

Question 1-8, risque 9

PDF source, p. 5

> À part les séismes, repérer en cochant les autres risques d'origine naturelle qui peuvent atteindre le département de Charente-Maritime. Option : le risque mouvement de terrain.

Les mouvements de terrain sont présentés dans le document 2 parmi les risques pouvant atteindre le département et relèvent des risques naturels.

RÉPONSE À RETENIR

Risque mouvement de terrain : cocher.

Question 1-9

PDF source, p. 5

> Quel que soit le risque majeur, proposer deux conduites à tenir quand la sirène d'alerte à la population retentit. Justifier chacune de ces conduites.

À la sirène, il faut se protéger et suivre les informations officielles. Les consignes précises peuvent dépendre du risque : il faut donc appliquer celles des autorités.

RÉPONSE À RETENIR

Conduites à tenir	Justifications
Se mettre à l’abri dans un bâtiment et s’éloigner des fenêtres.	L’abri et l’éloignement des fenêtres réduisent l’exposition aux dangers extérieurs et aux débris ou projections.
Écouter les consignes des autorités, notamment à la radio, et les appliquer. Ne pas évacuer sauf si les autorités le demandent.	Les consignes indiquent la conduite adaptée au risque et évitent de s’exposer inutilement ou de gêner les secours.

Sous-partie 2-1

None points

Analyse du travail d'Elsa et prévention des risques professionnels liés au froid

PARTIE 2 — Sous-partie 2-1

Question 2-1-1

PDF source, p. 6

> Analyser la situation de travail d'Elsa grâce à l'outil ITMaMi en complétant le tableau : individu (diplômes, ancienneté), tâche (travail effectué), matériel et milieu (environnement, ambiance…).

Avec l'outil ITMaMi, je répartis les informations de la situation entre l'individu, les tâches réalisées, le matériel utilisé et le milieu de travail. Je reprends les éléments indiqués dans le sujet.

RÉPONSE À RETENIR

Individu	Tâche	Matériel	Milieu
Elsa, préparatrice de commandes ; titulaire d'un CAP EPC (équipier polyvalent de commerce) ; employée depuis 2 ans.	Identifier le contenu des caisses réfrigérées ; compléter les caisses ; vérifier leur poids ; saisir les caisses et les placer sur des palettes pour leur expédition.	Caisses réfrigérées ; lecteur de code-barres ; balance ; palettes.	Entrepôt bruyant et frigorifique ; température ambiante proche de 0 °C ; travail debout plusieurs heures d'affilée.

Question 2-1-2, risque 1

PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Déduire les familles de risques professionnels auxquelles Elsa est exposée. Option : risque lié aux ambiances thermiques.

Elsa travaille dans un entrepôt frigorifique où la température est proche de 0 °C. Son exposition au froid relève d'une ambiance thermique froide.

RÉPONSE À RETENIR

☒ Risque lié aux ambiances thermiques

Question 2-1-2, risque 2

PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Déduire les familles de risques professionnels auxquelles Elsa est exposée. Option : risque chimique.

La situation ne mentionne ni produit chimique ni manipulation d'une substance chimique. La présence de produits alimentaires ne suffit pas à établir une exposition à un risque chimique.

RÉPONSE À RETENIR

☐ Risque chimique

Question 2-1-2, risque 3

PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Déduire les familles de risques professionnels auxquelles Elsa est exposée. Option : risque lié au bruit.

Le sujet précise que l'entrepôt est bruyant. Elsa est donc exposée à un risque lié au bruit.

RÉPONSE À RETENIR

☒ Risque lié au bruit

Question 2-1-2, risque 4

PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Déduire les familles de risques professionnels auxquelles Elsa est exposée. Option : risque biologique.

Aucun agent biologique ni contact susceptible de présenter un risque biologique n'est indiqué dans la situation. Le seul fait de manipuler des produits alimentaires ne justifie pas de cocher cette case.

RÉPONSE À RETENIR

☐ Risque biologique

Question 2-1-2, risque 5

PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Déduire les familles de risques professionnels auxquelles Elsa est exposée. Option : risque lié à la charge physique de travail.

Elsa saisit et déplace des caisses pour les placer sur des palettes. Elle travaille également debout plusieurs heures d'affilée. Ces manutentions et cette posture l'exposent à une charge physique de travail.

RÉPONSE À RETENIR

☒ Risque lié à la charge physique de travail

Question 2-1-3

PDF source, p. 7

> À l'aide du document 3 et de vos connaissances, expliquer en quoi le froid augmente le risque d'accident du travail.

Le document 3 explique que le froid réduit la circulation sanguine dans les extrémités. Les doigts peuvent alors se refroidir et devenir engourdis ; Elsa ressent déjà une perte de sensibilité. Pour son activité, qui exige de saisir et de déplacer des caisses, cette diminution de la sensibilité peut gêner la préhension et rendre les gestes moins précis.

Le froid est le danger ; la manipulation des caisses dans cet environnement est une situation d'exposition dangereuse. Une perte de prise peut constituer un événement dangereux et entraîner, par exemple, la chute d'une caisse, une blessure ou une chute de la salariée. Le document indique que des gants adaptés aident à conserver la chaleur et à éviter la perte de sensibilité.

RÉPONSE À RETENIR

Le froid peut engourdir les doigts et diminuer leur sensibilité. Elsa risque alors de moins bien saisir ou manipuler une caisse ou un outil et de le lâcher. La chute d'un objet ou de la salariée peut provoquer un accident et une blessure. Des gants adaptés au froid constituent une mesure de prévention.

Question 2-1-4

PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> À partir du document 4, choisir le type de gants le plus adapté à la situation professionnelle d'Elsa en indiquant son numéro.

Je compare les caractéristiques données dans le document 4 avec le poste d'Elsa : elle manipule des produits alimentaires dans un entrepôt dont la température est proche de 0 °C. Le gant doit donc convenir au contact alimentaire et aux basses températures.

RÉPONSE À RETENIR

Le type le plus adapté est le gant n° 2.

Question 2-1-5

PDF source, p. 6, PDF source, p. 8

> Justifier ce choix de gants par deux arguments.

Les deux arguments se trouvent dans la description du gant n° 2 du document 4 et correspondent aux conditions de travail d'Elsa.

RÉPONSE À RETENIR

- Sa doublure intérieure très isolante est prévue pour le travail à basse température, ce qui convient à l'entrepôt proche de 0 °C.
- Il est certifié pour le contact alimentaire, ce qui convient à la manipulation des produits alimentaires.

Sous-partie 2-2

None points

Intervention du sauveteur secouriste du travail

PARTIE 2 — Sous-partie 2-2

Question 2-2-1

PDF source, p. 9

> Dans cette situation d’accident, indiquer en quoi consiste l’action de protection.

Le SST repère le danger immédiat : la victime tient un cutter, qui peut blesser la victime ou une personne intervenant à proximité. Il sécurise la situation sans s’exposer lui-même : il peut demander calmement à la victime de poser le cutter si elle en est capable, puis l’éloigner si cela peut être fait sans danger. Il évite de tenter de le lui arracher et empêche les autres de s’approcher si le danger ne peut pas être supprimé sans risque.

RÉPONSE À RETENIR

Le SST écarte le risque lié au cutter sans se mettre en danger : il demande à la victime de le poser si possible et le sécurise seulement si cela peut être fait sans risque. Sinon, il éloigne les personnes du danger.

Question 2-2-2

PDF source, p. 9

> Justifier l’intérêt de réaliser cette action de protection.

La protection vise à supprimer le danger ou à en limiter les conséquences avant de porter assistance. Le cutter est un objet coupant et la victime est en difficulté ; sécuriser la situation permet donc d’éviter une blessure supplémentaire à la victime, au SST ou à une autre personne, sans exposer le SST au danger.

RÉPONSE À RETENIR

Cette action évite un accident supplémentaire lié au cutter et permet au SST de porter assistance sans s’exposer lui-même.

Question 2-2-3

PDF source, p. 9

> Après l’appel au 15 (SAMU) et la décision du médecin régulateur de faire intervenir le SAMU, préciser les trois actions complémentaires que doit effectuer le SST en attendant l’arrivée des secours.

Après l’appel au 15 et la décision du médecin régulateur, le SST reste auprès de la victime jusqu’à l’arrivée des secours. Il suit les consignes du médecin, surveille l’état de la victime et la rassure en la maintenant au repos et au chaud. Il fait également accueillir et guider les secours jusqu’à elle.

RÉPONSE À RETENIR

1. Suivre les consignes du médecin régulateur.
2. Rester auprès de la victime, la rassurer, la maintenir au repos et au chaud, et surveiller son état.
3. Faire accueillir et guider les secours jusqu’au lieu où se trouve la victime.

Question 2-2-4

> À part porter assistance lors d’un accident, citer un autre rôle du SST au sein de l’entreprise.

En plus de porter assistance lors d’un accident, le SST contribue à la prévention des risques professionnels dans l’entreprise. Il peut notamment signaler une situation dangereuse afin que des mesures de prévention soient envisagées.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un autre rôle du SST est de contribuer à la prévention des risques professionnels, par exemple en signalant une situation dangereuse dans l’entreprise.

Sujet : https://www.cap-aepe.fr/wafx_res/Files/lesiteducapaepe_pse-sujet2024.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.